



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Suicide

Question écrite n° 48788

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le nombre de suicides en France. Il apparaît que 12 000 personnes se donnent chaque année la mort dans notre pays et que 150 000 autres font une tentative de suicide. Ce phénomène semble frapper deux tranches d'âge en particulier : les personnes de moins de trente ans et de plus de cinquante ans. Le suicide est ainsi l'une des premières causes de mortalité chez les jeunes. Même si la mort volontaire est un acte difficile à appréhender dans sa généralité et reste toujours individuel, avec des causes multiples, il paraît urgent de réagir. Le nombre de suicides est, en effet, plus important en France que dans d'autres pays européens, pourtant comparables. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures d'accompagnement social et, au besoin, de prise en charge médicale des personnes en détresse qu'il peut envisager de prendre afin de prévenir le suicide.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48788

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 925